

COMMUNE DE FARGES

Procès-verbal n°20 du Conseil Municipal
Séance du 26 MAI 2015

Présents : GRAZIOTTI Monique -CAILLET Catherine - PLISSONNIER Noël – DAVIT Catherine - AMADIEU Dimitri – FILPA Laurent- BESTMANN Patrick - EVRARD Corinne – GALLETTI Yveline- LOVENJAK-LEBEUF Sonia – MARTIN Arnaud – REY Michel - WAPOU Joseph

Excusée : ARMAND Simone

Absent : ORIA Gaël

1. Conseil municipal :

- Désignation du secrétaire de séance M. Noël PLISSONNIER
- Procès-verbal de la séance N° 19 : M. REY Michel s'est abstenu pour les délibérations relatives au café de la poste (avenant N° 1 et signature du bail) alors qu'il a été noté que le vote était accepté à l'unanimité).

• **Communauté de Communes du Pays de Gex :** Les comptes rendus du conseil communautaire et des commissions sont disponibles en Mairie.

2. Urbanisme (pour information) : ont été délivrées les demandes d'urbanisme :

DP : GALLOIS David / DAVIT Catherine **PC :** néant

3. Délibérations :

• **Convention avec les pompiers :** M. CORFDIR Kévin a intégré le CPI de Collonges depuis le 1^{er} mars 2015. Il convient d'établir une convention avec le SDIS afin qu'il puisse assurer des gardes en journée. Il est proposé de ne l'autoriser que deux jours par semaine. Il gardera ses indemnités horaires et récupérera le temps de travail non effectué à la commune. De plus lors des journées obligatoires, il ne bénéficiera pas de sa soule qui sera en faveur de la commune, en contrepartie, le temps ne sera pas récupérer. **Accepté à l'unanimité**

• **Café de la poste :** Suite à l'installation d'un adoucisseur d'eau, il convient de prévoir d'autres tuyaux d'alimentation et il a aussi été demandé une installation complète de la tuyauterie en cuivre pour le gaz. L'avenant correspondant se chiffre à 5118,40€ HT. Les deux fenêtres côté rue de l'ancienne épicerie seront aussi changées. **Accepté par 12 voix pour 1 abstention (M. REY)**

• **Projets d'investissement 2016 :** Les demandes de subventions des travaux d'investissement pour le budget 2016 doivent être faites auprès du conseil général et de la préfecture avant le 15 juin 2015. Un débat est lancé pour définir les priorités des projets d'investissement. Plusieurs projets sont en lice : L'accessibilité du bâtiment de la Mairie, l'achat des espaces réservés au PLU, une organisation fonctionnelle autour de la salle des fêtes avec un aménagement d'un espace de jeux pour les petits, de rencontres pour les adultes, auquel il faut associer d'autres espaces dans le village.

Après discussion, l'aménagement de divers espaces de rencontres est retenu.

Accepté par 11 voix pour 2 abstentions (C. DAVIT et A. MARTIN)

• **Approbation du règlement de la « garderie-cantine-TAP » :** Les trois services sont répertoriés dans un seul document. **Accepté à l'unanimité**

• **Approbation du coût des TAP à compter de septembre 2015** : Comme annoncé lors de la séance du 24 mars 2015, le conseil municipal souhaite redéfinir les conditions du coût des TAP qui sera, à compter de septembre 2015, facturé aux parents d'élèves. Plusieurs simulations ont été préparées afin que le prix demandé ne représente que le coût payé aux intervenants et couvre les heures du personnel accompagnant. Les frais du bâtiment restant à la charge de la Mairie. Comme pour les services de garderie et de cantine, le prix sera adapté au quotient familial. Il est de : Cat. A 1,70€ Cat.B 1,80€, Ct C 1,90€ et Cat D 2,00€.

Accepté par 11 voix pour, 1 abstention (S. LOVENJAK LEBEUF) et 1 contre (C. EVRARD).

• **Approbation du compte de gestion 2014** : Les totaux des recettes et dépenses de 2014 sont de :

Fonctionnement : Dépenses : 643959,74€ Recettes : 927227,35€

Investissement : Dépenses : 259304,10€ Recettes : 310227,62 €

Le compte de gestion du percepteur est accepté à l'unanimité

• **Approbation du compte administratif 2014** : Les totaux des recettes et des dépenses sont ceux cités ci-dessus. En reprenant les excédents de gestion 2013, il convient d'approuver un résultat de 31137,61€ en fonctionnement et de 205655,85€ en investissement. Les restes à réaliser au 31.12.2014 sont de 170640,00€ en dépenses investissement. **Approuvé par 10 voix pour**

• **Affectation du résultat 2014** : Pour la gestion 2015 il est proposé d'affecter 300000,00€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement. **Accepté à l'unanimité**

• **Approbation du budget supplémentaire 2015** : Il est proposé l'intégration du résultat 2014 et l'ajustement de nouvelles recettes (notamment le remboursement de l'assurance suite à l'incendie du café de la poste). Cela totalise en 60667,61€ en section Fonctionnement et 533055,85€ en section d'investissement (déduction à faire des crédits reports de 2014). **Accepté à l'unanimité**

• **Autorisation de mandater un avocat** pour défendre la commune dans le dossier PERNIN/JLS Immobilier/Cabinet HUCHON. Suite aux différends avec la commune datant de 2012, relatif au refus d'un permis de construire (Propriété PERNIN), la Ste JLS Immobilier avait déposé un recours au tribunal. Il est demandé à la commune un mémoire. Il convient de mandater un avocat pour le dresser.

Accepté à l'unanimité

• **Autorisation de faire recours à une agence INTERIM** : Le Maire demande l'autorisation de faire recours à une agence INTERIM afin de remplacer une personne absente dans l'équipe scolaire. L'emploi comporte une partie cantine et une partie ménage. **Accepté à l'unanimité**

4. DIVERS :

- Date ouverture du café de la poste et de l'inauguration. Elle est prévue le vendredi 10 juillet 2015.
- La CCPG organise un séminaire sur le projet de territoire du pays de Gex le mercredi 17 juin 2015 à 18 heures.
- Lettre de Mme Godard : Un PC a été accordé le 20/04/2015 pour la construction d'un garage qui devait se trouver à 1 mètre de la limite séparative. Lors du commencement des travaux, Mme Godard s'est retirée par rapport à la limite actée dans le talus alors qu'à Farges il n'existe pas de plan d'alignement. La commission urbanisme a accordé le PC initial à compter d'1 mètre à l'intérieur du mur existant. Un plan d'alignement a été demandé sur ce tronçon de rue. La commission examinera la nouvelle demande du permis modificatif et acte que Mme Godard s'est involontairement alignée sur un clou posé par le géomètre du promoteur du lotissement avoisinant.

Fin de séance : 22H05.

Le secrétaire de séance

Noël PLISSONNIER

